

d'année en année. Le hareng de la baie de la Trinité était plus petit en 1988 tandis que le hareng du Banc allemand produisait la même année une excellente roque. C'est le hareng du nord qui le plus souvent donnait des roques de la qualité la plus médiocre et la qualité supérieure provenait des harengs venant tout juste d'atteindre le sommet de leur maturité.

La partie canadienne a signalé que les pêches tardives en 1988, causées par des grèves, avaient donné lieu à des prises de poissons trop matures. Il incombe toutefois aux techniciens japonais sur place de déterminer ce qui constitue une norme acceptable malgré la surmaturation.

Le représentant de la Hanwa a à son tour mis en évidence les variations annuelles dans la taille des poissons. Les harengs de 1988 étaient beaucoup plus petits que ceux que l'on pêchait 10 ans plus tôt, de sorte que les différences dans la taille des roques faisaient peser des doutes sur le système de classement. Même s'il avait participé au commerce des roques de hareng depuis une dizaine d'année, il ne comprenait toujours pas parfaitement les différences existant entre les diverses catégories (soit 1, 2, 3, 4, 5).

Les représentants du Canada ont rappelé que les techniciens japonais avaient eux-mêmes diverses méthodes de classement, les uns regroupant les catégories 2 et 3 tandis que les autres s'intéressaient davantage à la production réelle. On a fait observer qu'il arrivait souvent que les conditionneurs regroupent dans la même boîte de roques de 5 à 7 produits de catégorie différente. (Ce qui expliquerait la réticence de la part des importateurs à insister sur un classement rigoureux.)

D'après un représentant japonais, le classement en catégories n'était qu'un indicateur de la qualité et les catégories variaient le plus souvent en fonction de la marge bénéficiaire. Au cours des années non rentables, une plus grande proportion des roques est classée dans les catégories supérieures. Inversement, en 1988, avec la montée des prix, une plus grande proportion s'est retrouvée dans les catégories inférieures. Les normes de classement créent davantage de difficultés dans le cas des roques du nord que dans celui des roques du sud. Il a été avancé également que les conditionneurs canadiens étaient peut-être incités, en l'absence de normes rigoureuses, à classer les roques en cas de doute dans la catégorie supérieure. Cette pratique aurait cours surtout lorsque les contraintes d'approvisionnement ou de qualité entraînent des pénuries dans certaines catégories inférieures de roques.